BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - **VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE**

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-917

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SADE CGTH sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **cour des Platanes**, à l'occasion de travaux de chauffage urbain,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 10 novembre 2026 au 04 décembre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er **– La circulation** de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée manuelle du 10 novembre 2026 au 04 décembre 2026 **:**

- **Cour des Platanes**, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SADE CGTH.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf novembre deux mil vingt-six.

VILLE DE BAYEUX (Calvados)

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal